



Jugement après 15 ans..

Par BRC594

Bonjour a tout le monde, désolé si je me trompe de forum mais je ne m'y connais pas très bien.

Alors voila quand j'étais au collège une fille avec qui je jouais est tomber la tête contre le sol (une dent de cassé) c'était un accident car elle a trébuché sur les jambes de sa soeur (qui était assise au sol).

Problème étant c'est que sa soeur ainsi que des amis a elle (non présent au moment des faits) ont témoigner contre moi comme quoi je l'avais violement poussé ce qui est totalement faux bien entendu mais je n'avais personne qui pouvait témoigner en ma faveur...

Bref ma mère a fait fonctionner l'assurance a l'époque pas le choix de toute façon et sa dent a été refaite. Bref plus entendu parler de cette histoire pendant 15 ans.

Sauf que là un huissier de justice demande a ma mère 19.000? de dommage et intérêt pour cette même personne, précisant que le jugement est passé en avril 2021.. Ma mère n'a reçu aucune convocation (en même temps en 15 ans on a déménagé pas mal de fois) et lui ont dit que ses meubles seraient saisi dans 1 mois si elle en paye pas. Vous vous doutez bien que ma mère n'a absolument pas les moyen et moi non plus...

Elle a déjà pris contact avec son avocat, mais du coup ma question est, c'est possible ça au bout de 15 ans? parce que là je suis sur le cul et j'enchaîne les mauvaises nouvelles je suis a deux doigts de faire une connerie j'en peu vraiment plus..

Par ESP

Bonjour

S'il y a eu jugement, c'est qu'il n'y avait pas prescription.

Laissez agir l'avocat, s'il y a une faille, il devrait l'utiliser.

Par osram

Bonjour,

Cett affaire n'a pas pu être jugée en 2021..vous avez très certainement manqué, au moins un épisode.

Par BRC594

Bonjour, d'après l'huissier de justice elle est passer en 2021 (avril précisément) apparemment des convocations ont été envoyés depuis des années a une ancienne adresse mais nous n'habitons plus dans cette maison depuis 12 ans.

Nous n'avions aucune possibilité de savoir qu'il y avait procédure, même sur l'avis de passage pour aller chercher le jugement c'est encore l'adresse d'il y a 12 ans.

Ma mère a toujours déclaré ses changement d'adresse au impôts donc pourquoi avoir attendu 12 ans pour contacter ma mère?

De toute façon nous allons chercher le jugement dans l'après midi nous serons fixé

Par osram

2021, impossible.

Attendons votre jugement.